

RAPPORT ANNUEL 2010-2011

Comité consultatif national

L'honorable Frank Iacobucci,
C.C., c.r., *Président*

L'honorable Gérard V. La
Forest, C.C., c.r., *Président
honoraire*

L'honorable Peter Cory, C.C.,
C.D., c.r., *Président honoraire*

L'honorable John C. Major,
C.C., c.r., *Président honoraire*

L'honorable Michel Bastarache,
C.C., *Président honoraire*

Sheila Block, M.B., *députée de
l'Ontario*

Frank R. Foran, c.r., *député de
l'Alberta*

Daniel Jutras, *député du Québec*

Richard Peck, c.r., *député de la
Colombie-Britannique*

Michael J. Wood, c.r., *député des
provinces atlantiques*

Owen Rees, *Directeur général*

Grégoire Webber, *Directeur
général*

En 2010-2011, l'Institut de plaidoirie devant la Cour suprême a terminé sa quatrième année d'activités, durant laquelle elle a continué de fournir à l'avocat ayant une cause devant la Cour une session de plaidoirie rigoureuse. Le programme de plaidoirie de l'Institut vise à améliorer la qualité et l'efficacité des plaidoiries devant la Cour suprême en reproduisant l'expérience de plaidoirie orale devant la dernière instance judiciaire du pays. Un comité d'avocats chevronnés écoute la plaidoirie de l'avocat et offre des commentaires francs et constructifs afin de lui donner l'opportunité de présenter à la Cour une argumentation soignée et efficace.

Au cours de la période 2010-2011, l'Institut a organisé des sessions de plaidoirie gratuites et non-partisanes pour approximativement 31 p. cent des dossiers devant la Cour suprême du Canada, moyenne équivalente à celle de l'année précédente. Les avocats qui ont recours aux services de l'Institut proviennent tant du gouvernement que de la pratique privée et l'Institut a offert des sessions de plaidoirie dans des dossiers civil et criminel, y compris plusieurs en droit constitutionnel. Au cours de certaines des sessions de la Cour, l'Institut a organisé des sessions de plaidoirie pour plus que 50 p. cent des dossiers d'une province donnée. Nous soulignons le fait que 36 p. cent des dossiers du Québec et 44 p. cent des dossiers de l'Alberta ont bénéficié du programme de l'Institut, ce qui représente une augmentation importante par rapport aux années précédentes.

Les avocats qui ont eu recours aux services de l'Institut en 2010-2011 comprennent à la fois les habitués de la Cour et ceux qui y apparaissent pour la première fois. Des avocats de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec ont fait la demande d'une session de plaidoirie dans le cadre de leur préparation (il avait très peu de dossiers provenant des provinces atlantiques au cours de l'année).

Quarante et un (41) avocats ont donné leur temps sur une base *pro bono* en agissant comme conseillers en plaidoirie pour leurs pairs en leur offrant des conseils basés sur leur propre expérience devant la Cour. Plusieurs ont participé à plus d'une session, illustrant l'engagement de nos conseillers envers la profession juridique et le public. Afin d'accommoder la demande croissante dans chacune de nos régions, l'Institut a invité de nouveaux conseillers à se joindre aux rangs de membres de l'Institut.

Nous estimons que depuis 2006, les conseillers en plaidoirie ainsi que les membres du conseil d'administration et les directeurs généraux de l'Institut ont

contribué au delà de 1 300 000\$ en services *pro bono* au bénéfice des avocats et leurs clients appelés à plaider devant la Cour suprême du Canada. Les témoignages des avocats ayant eu recours à l'Institut confirment le dévouement de nos conseillers en plaidoirie qui consacrent leur temps à la préparation des sessions.

L'Institut a révisé ses lignes directrices pour les demandes d'autorisation d'appel en Cour suprême, offrant ainsi aux avocats demandant à la Cour un droit d'appel un aperçu des exigences procédurales et de fond. La possibilité d'accréditation formelle auprès des barreaux pour la formation continue de ses conseillers et des avocats ayant recours à une session de plaidoirie fait l'objet d'étude.

L'Institut demeure dans un état financier solide. Les coûts d'opération de l'Institut sont faibles et ses programmes peuvent être mis en œuvre grâce à la volonté de tous ses membres de participer à ses activités sur une base *pro bono*. Dans le cadre de l'année 2011-2012, l'Institut fera une demande pour des fonds additionnels pour ses activités.

Finalement, l'Institut félicite Michael J. Wood, c.r., président sortant du comité régional des provinces atlantiques, pour sa nomination comme juge à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse. Sa nomination représente un grand atout pour la magistrature.